



## Spécial réaménagement du Centre-bourg

N°2

*Débutés le 15 octobre dernier, les travaux de réaménagement des espaces publics du centre-bourg vont bon train, dans le respect du calendrier prévisionnel. Déjà les premiers espaces traités dévoilent de nouvelles perspectives, de nouveaux volumes aux fonctionnalités différentes.*

### Le square du 11 novembre révélé et embelli

Cet espace, aux abords de la Poste était anciennement assez peu fréquenté. La placette pavée et ses bancs, aux pieds des grands arbres, en font maintenant un lieu de rencontres et d'échanges. Dès ce mois de juin, en accord avec les commerçants non sédentaires, il devient ainsi l'emplacement du marché, chaque samedi matin. A partir de septembre, l'entrée de l'école y sera alors rétablie, offrant à tous un espace convivial et sécurisé.

Enfin, le monument aux morts y a trouvé une esplanade apaisée qui le met en valeur, offrant des conditions d'accueil dignes pour les cérémonies commémoratives. Le monument a été nettoyé, les plaques portant les noms des Disséens victimes des combats seront bientôt renouvelées.



### Attention, espace essentiellement piétonnier

Sur le square du 11 novembre, seuls sont autorisés à accéder les véhicules munis d'une carte de personne à mobilité réduite (place de stationnement réservée près de la Poste), les véhicules de service et les bénévoles devant accéder aux salles de la tour. Ce n'est en aucun cas un espace de stationnement.



## Place Pierre d'Amboise : épurée et conviviale



Débarassée du mobilier urbain superflu et entièrement redessinée, la place Pierre d'Amboise offre un nouveau visage. Les matériaux qualitatifs utilisés (pavés, calades et béton désactivé) délimitent diffé-

rents espaces, agrémentés par des massifs, ornés de plantes vivaces. L'espace dégagé au pied des commerces offre l'opportunité de créer de nouvelles terrasses, face au château. Un banc original, en fer forgé,

viendra compléter ces aménagements, dans les mois à venir. Durant l'hiver prochain, tilleuls, platanes et magnolias formeront le mail dans les emplacements actuellement réservés.

### Stationnement, prenez de bonnes habitudes

Que vous veniez à la Poste, au marché ou à l'école, que vous soyez riverain ou promeneur, privilégiez le parking de l'école (place du 8 mai 1945), ou encore ceux de l'église ou du camping pour le stationnement de votre véhicule. Ces bonnes habitudes permettront de ne pas saturer la place Pierre d'Amboise, par des stationnements encombrants ou anarchiques, mais plutôt de lui garder son caractère apaisé.

### Respectez les arrêts minute



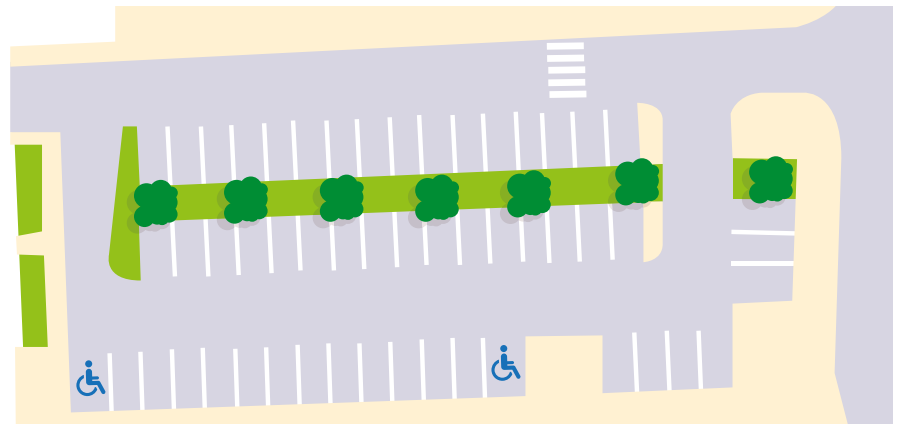
Sur la place Pierre d'Amboise, quatre emplacements dits « arrêts minute » ont été créés. Ils ont pour but de favoriser et faciliter l'accès aux commerces de proximité. Limité à 10 minutes, durée suffisante pour effectuer des achats rapides, ils vous garantissent une disponibilité maximale... si tout le monde respecte la règle du jeu !

## Bientôt un nouveau parking de 52 emplacements, place du 8 mai 1945

Le parking situé devant l'école Paul-Émile Victor va être entièrement réaménagé pour passer de 36 emplacements à 52, dont deux places réservées aux personnes à mobilité réduite. Des stationnements pour les deux-roues y seront également implantés. Ce nouveau parking, à la capacité augmentée, dont l'entrée et la sortie se feront par la rue du Parc, offrira un accès privilégié, en toute sécurité, à l'école, à la Poste, aux commerces de la place Pierre d'Amboise et au marché du samedi matin.

### Les travaux cet été

Pour ne pas perturber le fonctionnement de l'école et des activités associatives de la salle Galipeau, ces travaux seront réalisés en juillet



et août. Durant ces deux mois, l'accès à la rue du Parc, pour les riverains, mais aussi pour les usagers du camping ou de la médiathèque se fera par la rue des Lordières. Le sens interdit de la rue du Parc sera alors temporairement neutralisé. Le stationnement des véhicules sera possible dans l'allée qui

mène au camping (en dehors des emplacements réservés aux campeurs) ou rue du Clos-Belvoir sur les emplacements habituellement réservés au transport scolaire. Enfin, la rue du Parc elle-même sera transformée et ses trottoirs accueilleront un nouvel éclairage public.

### À noter : route barrée les 26 et 27 août\*

Une fois le parking terminé, les revêtements des chaussées aux abords vont être repris (rue du Parc et levée des Platanes). Ces travaux de voirie nécessiteront une fermeture complète de ces rues pendant 48 heures. La circulation entre la rive gauche et la rive droite du Clain sera donc exceptionnellement impossible. Merci de votre compréhension.

*\*Dates prévisionnelles.*

## Les travaux continuent rue de l'Église



Depuis la fin du mois d'avril, avec un peu d'avance sur le calendrier prévisionnel, la phase 3 des travaux a débuté.

Elle concerne l'impasse Soubise et la rue de l'Église, mais aussi le bas du trait de la Charbonnière et du trait de Fortpuy. Le revêtement de la rue de l'Église a été enlevé et les calades



seront ensuite posées au pied des toutes les maisons. Des parterres seront répartis au long du parcours pour végétaliser la rue. La voirie en béton désactivé laissera des espaces de dégagement permettant le croisement des véhicules. Ces aménagements libéreront suffisamment

d'espace pour permettre un cheminement piétonnier sur un côté de la rue, créant ainsi une voirie partagée, attendue depuis fort longtemps. Ainsi, une liaison piétonne sera formalisée sur la totalité du trajet entre la place Pierre d'Amboise, l'église et la mairie.

## Du parvis de l'église à la mairie, dernière ligne droite !



La dernière partie de l'opération, fin 2019, sera consacrée aux aménagements entre l'église et la mairie. À l'intersection de la rue de la Mothe, et de la rue de l'église, un espace pavé prolongera le parvis de l'église, pour créer un sentiment de placette. Le parvis sera repris pour stabiliser l'accès à l'église, en particulier pour les personnes à mobilité réduite.

Depuis ce lieu, un cheminement en calcaire avec des pas japonais, à travers le jardin, permettra de contourner l'ancien presbytère, dont le mur

d'enceinte sera abaissé pour dégager de nouvelles perspectives. Des emmarchements entre le jardin et le parking de la mairie seront créés. Cet espace aujourd'hui fermé au public offrira demain un lieu de « respiration » pour les riverains et les promeneurs.

Enfin, de grands totems métalliques créeront une signalétique originale qui délimitera l'entrée de ce nouveau centre-bourg réaménagé. Cette dernière phase de travaux débutera en septembre et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année.

## Un nouveau circuit de découvertes

La place Pierre d'Amboise sera le point de départ d'un nouveau circuit piétonnier. Matérialisé par des clous de voirie scellés au sol, ceux-ci inviteront les promeneurs à suivre un chemin de découvertes. Tout au long du parcours, de nouvelles plaques de rues révéleront un Dissay inédit. Plusieurs Disséennes et Disséens se sont mobilisés pour contribuer à l'élaboration de ce projet créatif.

## Un suivi archéologique exhaustif



Sous le contrôle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, des archéologues sont présents sur place pour repérer, photographier, cartographier et étudier les traces d'un Dissay ancien. Durant les six derniers mois ont été repérés l'emplacement d'anciennes entrées de maison, rue de l'église, un mur parallèle à celui du château et des douves, ainsi que des sépultures de l'ancien cimetière médiéval, au débouché de la rue de l'église.

Les données collectées donneront lieu, au final, à un rapport qui nous permettra de mieux connaître l'évolution du centre-bourg au fil du temps.

Mairie de Dissay - 240, rue de l'Eglise - 86130 DISSAY  
Tél. 05 49 52 34 56 - Fax : 05 49 62 58 72 - [www.dissay.fr](http://www.dissay.fr)

Les services municipaux vous accueillent à la mairie aux horaires suivants :

Lundi, mercredi et vendredi : 9h00-12h30 / 13h30-17h30.

Mardi : 9h00-12h30. Jeudi : 9h00-12h30 / 13h30-19h00